

COMMENT PRÉPARER UNE DEMANDE DE VISA LONG SÉJOUR POUR ÉTUDES



Le passage par la procédure « Études en France » est obligatoire pour toute demande de visa étudiant supérieur à 6 mois.

Votre dossier doit être payé et validé par un agent de l'Espace Campus France, selon le calendrier de rigueur, soit :

- Par un dossier de candidature ayant reçu un avis favorable et confirmé avant le 15 juillet.
- Par un dossier intégrant une admission « papier » d'un établissement non connecté à la plateforme Études en France respectant aussi le calendrier de rentrée.

IMPORTANT

Toute autre forme d'inscription est irrecevable et sera rejetée.

Imprimez ensuite l'accord préalable de préinscription (document PDF disponible dans votre espace personnel) à faire tamponner auprès de votre Espace avant de prendre rendez-vous au consulat.

Vous pourrez ensuite consulter le site : www.france-visas.gouv.fr et faire votre demande de dépôt de dossier.

Le formulaire et la liste des pièces à fournir sont sur le site du Consulat ou accessibles dans votre Espace Campus France.

Préparer vos 2 dossiers complets (un original et une copie) et ordonnés suivant la liste, puis allez à votre rendez-vous. Prévoyez d'être en avance à votre rendez-vous. En cas de retard, vous serez amené à reprendre un nouveau rendez-vous au risque de ne plus pouvoir partir.

IMPORTANT

Les délais d'obtention sont de 3 semaines au minimum.

Vous bénéficiez au Consulat du demi-tarif sur les frais du visa étudiant.

La procédure de demande de visa est du ressort exclusif du Consulat général de France de Djibouti. Campus France n'intervient pas dans le processus de décision du visa.

